Extrait du FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme

http://www.fidh.org/Les-combats-entre-le-Soudan-et-le

Les combats entre le Soudan et le Sud Soudan doivent cesser pour un règlement négocié des conflits

- [français] - Afrique - Soudan -

Date de mise en ligne : samedi 14 avril 2012

Description :

Retour d'une mission internationale d'enquête au Sud Soudan

FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme

Retour d'une mission internationale d'enquête au Sud Soudan

La FIDH et son organisation membre, African Center for Peace and Justice Studies, appellent les autorités soudanaises et sud-soudanaises à se conformer strictement à l'accord de non agression et de coopération signé par les deux parties le 10 février 2012. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et la non ingérence dans les affaires intérieures de chacun des deux États sont essentiels pour conclure les négociations en cours sous l'égide de l'Union africaine concernant la démarcation de la frontière entre les deux pays, leurs relations économiques et les questions de citoyenneté.

Depuis le 26 mars 2012, les deux armées se livrent à une véritable guerre dans les régions contestées autour d'Heglig au Sud Kordofan (Soudan) et dans l'Etat de l'Unité (Sud Soudan), chacune prétextant répondre aux attaques de l'autre. Cette confrontation directe s'accompagne de propos incendiaires, les autorités des deux Etats appelant à la mobilisation générale des populations pour répondre à l'agression de l'autre camp.

S'ajoute à cette situation des accusations mutuelles concernant le soutien allégué aux groupes armés rebelles agissant sur leur territoire respectif. Ainsi Khartoum accuse les autorités sud-soudanaises de soutenir les rebelles du Sudan People's Liberation Army - North (SPLA-N) agissant au Sud Khordofan et au Nile Bleu ; tandis que Juba dénonce l'armement par le Soudan du South Sudan Liberation Army (SSLA).

Dans le cadre du conflit contre les rebelles du SPLA-N, les autorités soudanaises commettent de graves violations des droits de l'Homme qui pourraient être qualifiées de crimes de guerre voire de crimes contre l'humanité : bombardement à l'aveugle sur des populations civiles ; villages pillés et incendiés ; violences sexuelles ; exécutions extrajudiciaires. M. Ahmed Harun, le gouverneur du Sud Kordofan, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) depuis 2007 pour sa responsabilité présumée dans les crimes internationaux perpétrés au Darfour, a donné récemment les instructions suivantes aux forces armées soudanaises suggérant clairement qu'elles ne devaient pas faire de prisonniers.

Nos organisations appellent les autorités du Sud Soudan et du Soudan à cesser immédiatement les combats et à s'engager pleinement dans les négociations entamées sous l'égide de l'Union africaine au fin du règlement des conflits pour une paix durable. Sans des décisions négociées sur le tracé de la frontière entre les deux pays, des avancées sur la détermination du statut d'Abyei, un accord sur les frais de passage que le Sud Soudan doit payer au Soudan pour exporter son pétrole ainsi que le règlement de la question de la nationalité et le rapatriement des citoyens d'un côté et de l'autre de la frontière, la situation entre les deux Soudan demeurera explosive faisant craindre l'extension des zones de conflit et la poursuite de graves violations des droits de l'Homme commises contre la population civile.

Nos organisations appellent la communauté internationale, notamment l'Union africaine, le Conseil de sécurité de l'ONU et la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, à peser de tout son poids pour que cessent les combats et que les négociations reprennent dans les plus brefs délais afin de déboucher sur des résultats rapides et concrets.

Nos organisations présentes au Sud Soudan du 1er au 7 avril 2012 pour une mission internationale d'enquête présenteront prochainement leur rapport sur la situation générale des droits de l'Homme dans ce pays.

Copyright © FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme